





# Protocole de la phase 4 pour les sports en salle (indoor)

A partir du 1er juillet 2020







Pour rappel, la phase 4 du déconfinement prend cours à dater du mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020.

# Les 6 règles d'or à respecter impérativement :

- ✓ Le maintien des règles d'hygiène élémentaires (lavage de main, ne pas faire la bise, ne pas serrer les mains,...);
- ✓ L'option des activités en plein air doit être privilégiée. En cas d'impossibilité, il convient d'aérer les locaux ;
- ✓ Le maintien des précautions d'usage vis-à-vis des personnes des groupes à risques ;
- ✓ Le maintien des distances sociales sauf avec les personnes habitant sous le même toit, les enfants de moins de 12 ans entre eux, ou les personnes faisant partie de la même « bulle élargie ». Si ce n'est pas possible, il est recommandé de porter un masque ;
- ✓ Les contacts sociaux seront permis entre 15 personnes différentes par semaine, en plus des personnes vivant sur le même toit ;
- ✓ Les réunions de groupe sont autorisées avec un maximum de 15 personnes, enfants compris (par exemple restaurant, balade dans un parc,...).

# Règles et recommandations spécifiques pour la pratique du sport en salle :

- ✓ Toutes les activités sportives sont autorisées quel que soit l'âge des pratiquants ;
- ✓ Les toilettes, distributeurs, et DEA doivent rester accessibles;
- ✓ Les compétitions (avec et sans contact) peuvent reprendre avec un public Merci de vous référer au protocole organisation d'événement sportif ;
- ✓ Un vestiaire est occupé par les membres d'une même équipe ;
- ✓ Un vestiaire ou des vestiaires peuvent être partagés par des personnes d'une même bulle (max 50 personnes) ;
- ✓ Un nettoyage et une désinfection des vestiaires et des douches doivent être réalisés entre chaque roulement ;
- ✓ Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation et d'aération ;
- ✓ Si l'infrastructure a été occupée, faire suivre le nettoyage d'une désinfection (à l'eau de Javel diluée par exemple) des zones critiques, comme les poignées de porte, les interrupteurs, les robinets, les sanitaires, les rampes...;
- ✓ Elaboration de « check-lists » des zones critiques auxquelles il convient d'apporter une attention particulière en matière de nettoyage et désinfection quotidienne ;
- ✓ Gestion du bien-être du personnel, se référer au site :

  <a href="https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique">https://emploi.belgique.be/sites/default/files/content/news/Guidegenerique</a>
  light.pdf
- ✓ Les cafétérias/buvettes peuvent ouvrir selon les recommandations de l'Horeca;
- ✓ Les entraînements et les cours ne peuvent dépasser un groupe de maximum 50 personnes, entraineur(s) compris, par plateau sportif ;





- ✓ Lorsqu'une infrastructure présente plusieurs plateaux sportifs, une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue si différents groupes sont présents;
- ✓ Le moniteur qui encadre plusieurs groupes de 50 participants/semaine devra maintenir une distance de minimum 5m vis-à-vis des participants ou s'équiper d'un matériel de protection (masque, visière, écran plexiglass,...);
- ✓ La distanciation physique est à respecter pour les personnes de plus de 12 ans en dehors de la pratique sportive ;
- ✓ Lorsque la distanciation sociale ne peut être respectée, le port du masque est obligatoire pour le <u>personnel</u> sportif, d'entretien et extra-sportif, et ce, dans les lieux communs et sur les bords du terrain;
- ✓ Le matériel sportif et non sportif mais touché régulièrement (p.ex : interrupteurs) doit être désinfecté régulièrement avec une solution hydroalcoolique (70% éthanol 30% eau) ;
- ✓ Le gestionnaire veille à prévoir un affichage et effectuer un rappel régulier des mesures d'hygiène sanitaire à respecter. Pour les enfants, il y a lieu de prévoir une distribution des consignes aux parents et encadrants ;
- ✓ Si vous présentez des symptômes, arrêtez immédiatement votre activité. 14 jours après les premiers symptômes ET 72h après la disparition des derniers symptômes, vous ne présentez plus de risque de contamination ;
- ✓ Disposer d'un local « Covid » permettant de procéder à l'isolement d'une personne qui présenterait des symptômes (respect du protocole ad hoc).

# Recommandations avant la pratique sportive :

- ✓ Les règles d'hygiène restent d'application en dehors des activités sportives :
  - Lavage des mains avant et après l'activité;
  - Port du masque avant et après l'activité pour toutes les personnes de plus de 12 ans si la distanciation ne peut pas être respectée;
  - o Respect de la distanciation (1m50);
  - Identification et affichage d'un horaire par groupe de dépôt et de reprise des participants.
- ✓ Prévoir un parcours de circulation afin de respecter la distanciation sociale à l'arrivée et au départ des participants ;
- ✓ En supplément, prévoir des stations de distribution de gel hydro-alcoolique par exemple à l'accueil, à l'entrée des salles.

### Recommandations pendant la pratique sportive :

- ✓ Les groupes ne peuvent excéder 50 participants, moniteur(s) compris, par plateau sportif;
- ✓ Lorsqu'une infrastructure présente plusieurs surfaces sportives, une séparation physique pleine de minimum 1m80 de hauteur et sur toute la longueur commune aux surfaces doit être prévue ;





- ✓ Les spectateurs sont autorisés selon les règles du protocole organisation d'événements sportifs ;
- ✓ Un circuit de déplacement spécifique à chaque centre sportif doit être prévu et doit permettre d'éviter les croisements ;
- ✓ Chacun conserve son sac de sport à proximité en y laissant ses effets personnels à l'intérieur ;
- ✓ Collations et boissons doivent être personnelles ;
- ✓ Les fontaines d'eau sont interdites (en cas d'oubli, privilégier des gourdes personnelles) ;

# Recommandations après la pratique sportive :

- ✓ Se laver/désinfecter les mains après l'activité ;
- ✓ Prévoir une ventilation/aération complète et un nettoyage au savon effectué par du personnel technique de la salle entre chaque groupe distinct/séance ;
- ✓ Nettoyer et désinfecter tout le matériel partagé avec une solution hydroalcoolique (70% éthanol 30% eau).